

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 42 - Juillet 2010

www.cpat.asso.fr

EDITORIAL

Cette Lettre n° 42 aborde trois sujets qui comportent des éléments d'actualité :

- la genèse du projet de Musée Pompidou à Metz que Jean-Marie Rausch, ancien ministre et ancien maire de Metz a rédigé pour la Lettre du Cercle,
- l'intervention de Marc Gastambide sur les Parcs naturels régionaux, en prélude au déplacement du Cercle dans le Parc naturel régional du Pilat le 24 septembre prochain.
- l'aménagement de l'axe Le Havre-Paris, préconisé par la Commission Attali, qui dote le projet Grand Paris d'une vaste dimension d'aménagement du territoire... et nous rappelle les grands projets lancés par la Datar.

La Lettre suivante, à paraître à la rentrée, sera exclusivement consacrée au compte-rendu du Colloque « Agricultures et territoires » que le Cercle a organisé le 29 Juin. Disons tout de suite que les interventions ont été riches d'enseignement, et certaines étonnantes, pour les 120 participants. Ce thème devrait s'inscrire au centre des préoccupations de notre politique nationale d'aménagement du territoire.

Hervé NORA

Le calendrier 2010-2011 des réunions de bureau du Cercle est en page 11. Venez nombreux !

LE CENTRE POMPIDOU-METZ

Jean-Marie RAUSCH

Monsieur Jean-Marie Rausch, ancien Sénateur Maire de Metz, ancien Ministre, a gentiment accepté de décrire, pour la Lettre du Cercle, l'enchaînement des décisions qui ont abouti à la création du Centre Pompidou de Metz. Il s'agit là

d'une belle opération d'aménagement du territoire que nous vous incitons à découvrir, si ce n'est déjà fait.

LE CONTEXTE

Lors de mon élection à la mairie de Metz, je me suis rendu compte de la très mauvaise image de la ville, vue de Paris comme des autres départements français. On disait que c'était une ville « allemande », avec beaucoup de casernes et de militaires, des pollutions d'usines, très sinistrée ; et tout cela avec un climat déplorable !

Ces remarques m'ont été faites par des journalistes parisiens venus suivre la campagne électorale pour élire un nouveau maire à la suite du décès de Raymond Mondon, maire de Metz et Ministre des Transports du Gouvernement de Jacques Chaban-Delmas.

Après mon élection à la fin du mois de mars 1970, j'ai voulu m'attaquer immédiatement à ce problème d'image.

.../...

Sommaire

• EDITORIAL	
	Hervé NORA 1
• LE CENTRE POMPIDOU-METZ	
	Jean-Marie RAUSCH 1
• PARCS NATURELS REGIONAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET BIODIVERSITE : MARC GASTAMBIDE	
COMPTES-RENDU DE REUNION PAR HERVE NORA	3
• PARIS ET LA MER : LA SEINE EST CAPITALE	
	Jean-Marie SIMON 6
• PARIS - LE HAVRE, LE REVE ET LA REALITE	
	Jean-Paul LACAZE 9
• L'ACTUALITE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Jean-Luc OBIN 10
• LE NOUVEAU LIVRE DE ROBERT BRANCHE	
	Jean-Luc OBIN 11
• LETTRE DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE	
	Jean-Luc OBIN 12

Je suis allé consulter Georges Chetochine qui était un des premiers grands spécialistes de la communication à cette époque. Il est venu plusieurs fois à Metz faire des socioscopies et son verdict était que nous souffrions d'un stéréotype très négatif du fait de notre détachement de la France entre 1871 et 1918,

ainsi que de 1940 à 1945. La bourgeoisie messine était partie à Nancy et il n'y avait pas véritablement d'élite à Metz. Mais nous souffrions également de ce que la moitié de la France masculine était passée à Metz pendant la dernière guerre lors d'un des hivers les plus rigoureux du siècle.



Quand on parlait de Metz quelque part en France, il se trouvait toujours un ancien combattant pour dire : « c'est vraiment une ville très moche ; j'y étais pendant la guerre ».

Ajoutez à cela la rénovation urbaine entreprise par mon prédécesseur pour faire face à la très grave crise du logement, avec des chantiers dans de nombreux quartiers. Cela donnait des allures de ville gravement sinistrée.

Georges Chetochine m'a dit à ce moment que l'on ne pouvait pas brutalement changer un tel stéréotype, mais qu'il fallait lui en substituer progressivement un autre.

C'est ainsi que j'ai commencé à arrêter toute la politique de rénovation urbaine entreprise et à lui substituer une politique de restauration urbaine afin de sauver tout ce que je pouvais du Vieux Metz. Cela a pu se faire progressivement. A cette époque, au début de la décennie, on commençait à parler de la crise de la sidérurgie

et l'on craignait celle du charbon. Je me suis rendu compte que nous allions vers la fin de la Société Industrielle et je m'interrogeais sur la forme de société qui allait suivre.

Vers les années 1974-1975, j'ai pensé que ce serait une société basée sur les technologies nouvelles et surtout celles de la communication. Nous vivions le développement rapide du téléphone, grâce à Gérard Théry, l'arrivée de la télévision en couleur et l'utilisation de plus en plus importante, même dans les petites entreprises, de l'informatique.

Elu Sénateur en 1974, j'ai cherché à me spécialiser et j'ai choisi ce domaine. Je suis devenu Président de la commission Télématique et Informatique du Sénat ainsi que rapporteur du budget « Postes et Télécommunication » de la commission des affaires économiques. J'ai pu créer ainsi un Technopôle et attirer une antenne de l'Université américaine Georgia Tech d'Atlanta à Metz.

J'ai apuré progressivement le budget de la ville, remboursé les dettes et je n'ai plus augmenté les impôts locaux depuis 1982. Mais je me suis rapidement rendu compte que l'amélioration de l'urbanisme et le redressement des finances ne suffisait pas pour changer de manière significative l'image et le stéréotype. Il fallait aussi que Metz améliore son image culturelle.

Lorsque le Président Valéry Giscard d'Estaing a supprimé l'ORTF et les orchestres régionaux qui en dépendaient, j'ai repris l'Orchestre d'Alsace à Metz. Très rapidement j'ai senti la nécessité d'une salle de concert que la ville ne possédait pas (elle avait par contre un très beau théâtre municipal) : j'ai fait construire une superbe salle de concert dans un ancien arsenal militaire par l'architecte catalan Riccardo Bofill. Cela a amélioré la situation sans pour autant suffire.

J'avais bien, entre-temps, modernisé le musée de Metz avec l'aide de Robert de Margerie qui était directeur des musées avant de devenir ambassadeur de France.

Je souhaitais aller plus loin dans cette voie et posséder un musée d'Art Moderne.

Après la mort de Bernard Buffet, j'ai approché son légataire testamentaire pour obtenir en dépôt une centaine de toiles de ce peintre et j'avais proposé de construire un musée à son nom. Mais cette initiative a échoué.

LA DECISION

Jean-Jacques Aillagon était, à la fin des années 1990, Président du Centre Pompidou de Paris. Madame Catherine Trautmann, Ministre de la Culture l'avait également nommé président d'un comité chargé de l'élaboration des Festivités pour le passage à l'an 2000. Il avait proposé à un certain nombre de villes, dont Metz (son lieu de naissance), de participer à ce comité et à ces festivités. J'avais délégué pour cela mon adjointe, Madame Christine Raffin. Mais, lors du remplacement de Madame Trautmann par Catherine Tasca, les crédits pour cette opération ont été diminués et Jean-Jacques Aillagon a dû se résoudre à éliminer certaines opérations prévues. Metz était du nombre et quand il l'a annoncé à Christine Raffin, il lui a confié qu'il cherchait aussi à créer une antenne du Centre Pompidou en province, mais qu'il fallait que l'investissement soit pris en charge par une collectivité locale. Il avait contacté en vain Lille, Caen, Montpellier et Nancy, mais les maires concernés avaient tous refusé, essentiellement pour des questions financières. Madame Raffin lui a alors suggéré de venir me voir et, sur sa demande, je les ai tous les deux invités à

déjeuner à Metz. Puis cela s'est passé très vite : Jean-Jacques Aillagon m'a expliqué son projet. Je lui ai demandé à combien il estimait le coût d'une telle opération. Il m'a dit : « 25 millions d'€ ». J'ai répondu qu'il fallait au moins doubler ce chiffre. « Alors vous renoncez ? » m'a-t-il demandé. Ma réponse : « Non, je prends, sous la condition de l'accord de mon conseil municipal que je me charge de convaincre ».

C'est ce qui est arrivé. Mon conseil municipal a adopté le projet à l'unanimité (y compris mon opposition, dont Dominique Gros qui m'a succédé en 2008). La communauté d'agglomération dont j'étais le Président a également suivi à l'unanimité. Le Conseil Régional et le Conseil Général ont promis de participer à hauteur de 10 millions d'€ chacun.

L'opération a pris un peu de temps. Jean-Jacques Aillagon est devenu Ministre de la Culture et certaines villes, comme Nancy, ont alors essayé de faire échouer le projet.

En 2002 nous avons conclu. En 2003 un jury que j'ai présidé a retenu parmi plus de 150 projets, celui du Japonais Shigeru Ban associé au Français Jean de Gastines. Les prévisions étaient de 37,5 millions d'€ pour le bâtiment et d'environ 15 millions pour les finitions internes et externes. Très vite, j'ai annoncé que j'estimais le tout à 65 millions d'€, chiffre très proche de la réalité.

Le Centre Pompidou de Paris a bien joué son rôle en accueillant l'équipe d'architectes et en nous proposant l'un de ses meilleurs jeunes conservateurs, Laurent Le Bon.

L'inauguration par le Président de la République a eu lieu le 11 mai dernier.

LA SUITE

De nombreux journaux, dans le monde entier, ont parlé de cet événement. Les Messins sont très fiers de leur musée. L'appropriation de fait parfaitement bien. Plus de 100 000 visiteurs le premier mois.

L'exposition « Chef d'œuvres » est une pure merveille. Elle sera suivie d'une autre exposition de grande qualité à l'automne.

La force de ce musée est de ne pas avoir d'œuvres en propre et de pouvoir ainsi se renouveler en permanence grâce aux collections du Centre Pompidou de Paris et d'autres...

Le Musée est situé dans un tout nouveau quartier, à côté de la gare (l'ancienne gare de marchandises). Il devrait concourir à un important développement tertiaire, tout en ayant

d'ores et déjà fortement changé l'image de la ville. Les visiteurs qui découvrent Metz et ses richesses sont de plus en plus nombreux. Le pari semble gagné.

J.-M.R

PARCS NATURELS REGIONAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET BIODIVERSITE

**Réunion débat
animée par Marc GASTAMBIDE
Le 2 juin 2010**

Compte-rendu rédigé par Hervé NORA

Le 2 juin 2010, Marc Gastambide, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) a animé une réunion du Cercle autour du thème « PNR, aménagement du territoire et biodiversité ». Les diapositives projetées lors de cette réunion sont disponibles sur le site du Cercle (www.cpat.fr) et le présent compte rendu s'attache à les compléter sans chercher pour autant à rapporter dans son intégralité une réunion extrêmement vivante et animée.

Le premier parc naturel régional (PNR), celui de Saint Amand - Raismes, aux portes de la métropole lilloise, fut créé « sous » Olivier Guichard en 1968 (1). Cette création faisait suite au décret du 1^{er} mars 1967 qui instituait les PNR en stipulant que pouvait être classé PNR « le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser ».

Les lois du 8 janvier 1993 relative à la Protection et la mise en valeur des paysages et celle du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux ont progressivement conduit à une notion de parcs « à la française » destinés non seulement à la protection de la nature, comme c'est le cas des 9 parcs nationaux, mais aussi au développement économique des territoires dans une optique de développement durable et de protection simultanée de la biodiversité.

Les 46 PNR français sont, de ce fait, très différents des parcs naturels des autres pays européens : ils sont habités, on y travaille, on y circule... bref, ce sont des territoires vivants. Ils emploient aujourd'hui 1 400 agents, tous de haut niveau et très souvent Bac + 5. Répartis

sur 21 régions et 4 000 communes, ils couvrent 7 millions d'hectares soit 13 % du territoire français et englobent 3 millions d'habitants. Territoire ruraux cohérents, ils résultent d'initiatives locales portées par la Région et sont le résultat d'une démarche volontaire des collectivités, concertée, négociée par les communes du périmètre du Parc avec l'ensemble des acteurs du territoire.

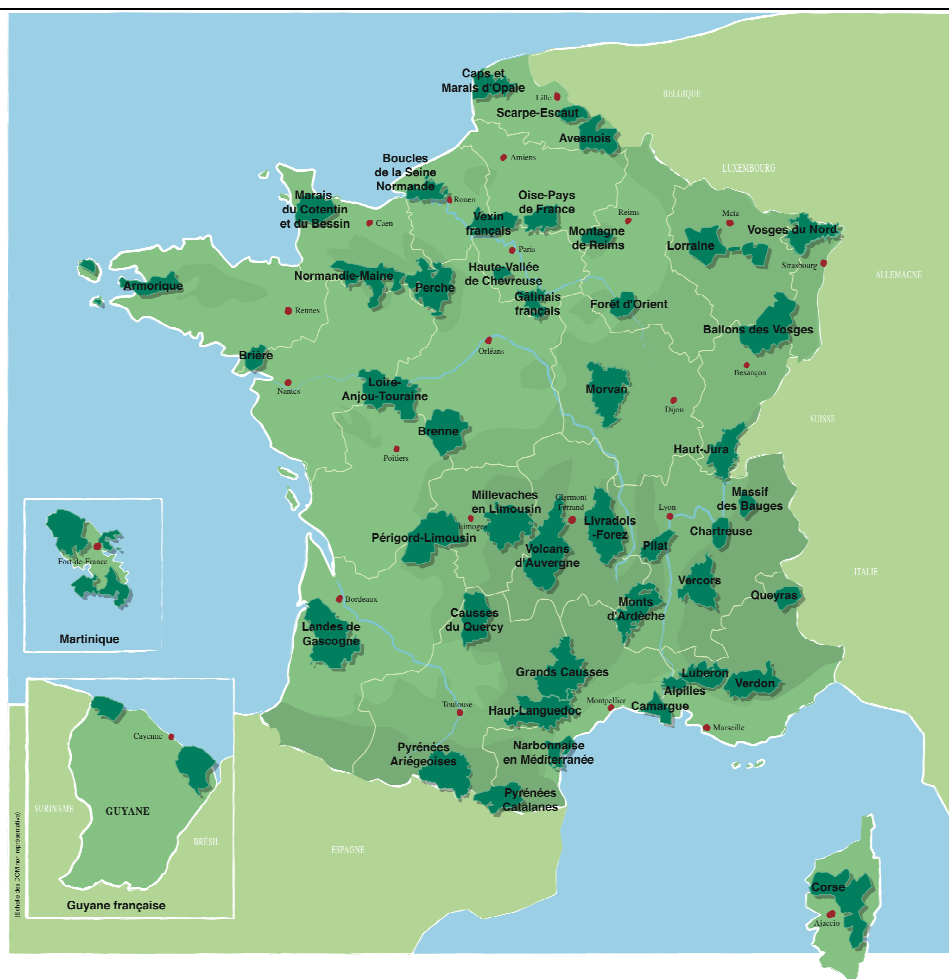
Cette démarche se traduit par une Charte qui explicite le projet du parc, ses enjeux, ses objectifs et les plans d'actions correspondants.

Elle formalise ainsi les 5 missions d'un PNR :

- la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique, social, culturel et de la qualité de la vie,
- l'accueil et l'information du public,
- l'expérimentation sur les 4 domaines précédents et la coopération internationale.

Cette charte est révisée tous les 12 ans au terme d'un long processus (4 à 4 ans). Elle est mise en œuvre par le Comité syndical (syndicat mixte) qui regroupe la Région, le Département, les communes, les EPCI s'il y en a, et une équipe technique. Structure d'appui et de mission au service du territoire, cette équipe compte en moyenne 30 personnes et dispose d'un budget moyen de 2 400 000 € financé pour moitié par les collectivités territoriales (Région, Départements) et pour moitié par l'Etat et l'Europe.

Quant à la Fédération (2), ses principaux rôles sont d'aider à l'élaboration des nouvelles Chartes, de contrôler la permanence de la validité du classement des parcs (l'un des anciens PNR a perdu son classement et travaille à le retrouver), d'homologuer les nouveaux parcs : d'ici à 2020, le nombre des PNR français pourrait passer de 46 à 65 environ, ce qui n'est pas sans poser des problèmes à la Fédération



LES RECORDS DES PARCS

Le plus grand :
les Volcans d'Auvergne
(395 000 ha)

Le moins habité :
le Queyras avec
3000 habitants

Le plus dense :
Scarpe-Escaut,
360 habitants/km²

Le moins dense :
Guyane - 3,6 habitants/km²;
Queyras - 5 habitants/km²;
Corse - 6,9 habitants/km²

Le plus petit : la Haute Vallée de Chevreuse (24 500 ha)

Le plus habité :
les Ballons des Vosges,
203 communes avec
environ 255 000 habitants

Le plus boisé :
le Haut Jura
avec 70% de sa
surface

Le plus haut :
le Queyras, altitude
moyenne des villages :
1650 m

Le plus jeune :
Alpilles (30/01/07)

Le plus ancien :
Scarpe-Escaut
créée en 1968

La plus grande réserve de France :
Réserve naturelle des Hauts Plateaux dans le Parc du Vercors



De la discussion longue et animée qui a suivi l'exposé de Marc Gastambide, on peut retenir plus particulièrement les points suivants.

- Les échéances électorales viennent souvent rendre encore plus complexe le processus d'élaboration de la Charte, compte tenu notamment des enjeux qu'elle peut représenter pour tous les acteurs du territoire, particuliers, artisans, commerçants, entreprises...
- Comme pour bien d'autres domaines, la superposition des rôles entre les différents niveaux de collectivités territoriales et les différentes administrations est un réel et permanent problème (2). La réforme en cours des collectivités territoriales viendra-t-elle y remédier ?
- La complexité « effarante » des 24 (!) types de protection de l'espace naturel français est unanimement dénoncée.
- Protéger la biodiversité relève d'une dynamique d'ensemble. Il vaut d'ailleurs mieux parler « des biodiversités » pour inclure dans cette dynamique les « biodiversités » sociale et économique qui sont l'une des caractéristiques des PNR français.
- La France siège à nouveau à l'association européenne des parcs. Il y a environ 600 parcs comparables en Europe, principalement nationaux et orientés vers la protection et non le développement. Leur diversité est cependant très grande.
- Permanentes sont les critiques adressées par Bruxelles à la France qui ne respecte pas la Directive sur les sites Natura 2000. Ces sites représentent en moyenne environ 20 % du territoire d'un parc.

H N

(1) Cf. « Le lancement des PNR », article d'Henri Beaugé dans la Lettre du Cercle n° 31.

(2) www.parcs-naturels-regionaux.fr

(3) Cf. « La réforme des collectivités locales, débat avec Philippe Leroy » dans la Lettre n° 39, et « Le Cercle et la réforme des collectivités locales » dans la Lettre du Cercle n° 40.

Les Lettres du Cercle sont disponibles sur son site, www.cpat.fr.

PARIS ET LA MER

La Seine est capitale

Jean-Marie SIMON

Une commission présidée par Jacques Attali a proposé au Président de la République 50 projets pour « faire de Paris le vrai Grand Paris, la porte océane et la capitale naturelle de l'Europe occidentale ».

Nous résumons ci-après les grandes lignes du Rapport de la commission.

LE GRAND PARIS, DEFI OU DECLIN ?

Le Grand Paris n'est aujourd'hui qu'un Grand Métro. Entre un projet trop parisien, une Normandie divisée, et une France qui tourne le dos à l'économie maritime, tout est fait aujourd'hui pour que les grands ports du Nord de l'Europe assurent l'approvisionnement de la capitale française.

Les grandes métropoles ne peuvent jouer un rôle à l'échelle mondiale que si elles acquièrent une dimension maritime : les « villes-monde » glissent vers leurs estuaires.

Le développement de la région capitale devra donc être, demain, tiré par le commerce maritime : 80 % des échanges commerciaux se font à l'heure actuelle par voie maritime, dont près du tiers par conteneurs (et le Havre, avec son nouveau port en eau profonde équipé pour accueillir les porte-conteneurs de dernière génération, à l'entrée de la Manche, est bien placé pour cela).

L'« Axe-Seine », entre Paris et son Estuaire, constitue donc l'atout majeur de la capitale française et une chance pour notre pays d'éviter le glissement vers les pays du Nord des échanges commerciaux de l'Europe avec le reste du monde.

« En 2030, si rien n'est infléchi, le Grand Paris aura un grand métro, deux aéroports et un grand centre de recherche, mais connaîtra les symptômes cancéreux d'une cellule qui n'a pas su croître. Sans dimension maritime, Paris ne maîtrisera pas les grandes routes commerciales, perdra la compétence logistique et ne préemptera pas les industries de transformation en sortie de conteneurs ; son approvisionnement alimentaire, en matériaux de construction, en produits de consommation sera traité par la zone Benelux ; la source des énergies nouvelles se trouvera à plusieurs centaines de kilomètres et son rayonnement ne

sera que celui d'une ville-lumière. Le Grand Paris ne sera pas ce territoire économique que l'Etat français voulait.

Pendant que les Normands se demandent toujours s'ils vont fusionner ou non leurs Régions, identifier leur capitale administrative... les Pays-Bas réfléchissent déjà à Maasvlakte III, les Anglais poursuivent leur projet de Thames Gateway...pour un Grand Londres maritime. Les retards français s'accumulent. »

Les propositions qui suivent visent donc à dynamiser l'axe Seine, introduire une culture de l'économie maritime, faire du Grand Paris une véritable métropole mondiale.

PREREQUIS DE GOUVERNANCE OU DE VISIBILITE GLOBALE DU PROJET

- Disposer d'un pilotage unique du projet (comme ce qui avait été fait pour la Défense ou l'aménagement de la côte du Languedoc-Roussillon) : un Etablissement Public d'aménagement de la Vallée de la Seine réalisera les infrastructures, commercialisera les droits d'aménager et, plus généralement, pilotera l'ensemble des mesures préconisées dans le Rapport.

- Créer un Syndicat mixte des deux Régions normandes pour mettre en place une gouvernance dédiée au Grand Paris.

DYNAMISER L'ECONOMIE REGIONALE

en priorité les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire, des activités maritimes, financières et technologiques, ainsi que du recyclage « de manière à ce que le Grand Paris puisse s'inscrire dans le triangle Paris-Londres-Rotterdam ».

Il s'agit de :

- développer le cluster « Energies » (la Normandie est déjà la première région productrice d'électricité de France) en lançant des projets innovants pour favoriser la performance énergétique,

- améliorer la filière agricole et agroalimentaire par la création d'un incubateur ad hoc pour encourager l'implantation d'industries de transformation dans les secteurs forts de la région : le lin textile (la région couvre 64% des surfaces de lin textile en France), l'agroalimentaire et les biocarburants, les produits de la mer et la pisciculture,

- organiser puis développer la filière « retraitement, recyclage et dépollution » afin de créer une image verte de la vallée de la Seine, par la création d'un 72^{ème} pôle de compétitivité qui se spécialisera dans la dépollution et la reconversion des sites pétrochimiques,

- préparer la transition de l'après pétrole en encourageant le secteur du génie des procédés et de la chimie fine,

- implanter dans l'Estuaire des sièges d'entreprises liées à l'économie maritime en utilisant des incitations fiscales du type « zone franche urbaine »

- créer un incubateur régional pour faciliter le financement des projets et implanter des banques de financement.

DYNAMISER LE MONDE PORTUAIRE ET LOGISTIQUE destiné à tirer l'économie tout entière, du Havre à Paris.

- **En développant la coopération portuaire**, commerciale notamment, entre le Havre, Rouen et Paris à travers la marque commerciale de « Port de Paris Normandie » ouvert à d'autres ports commerciaux normands.

- En développant l'activité portuaire :

- par l'extension foncière du port du Havre à 20 ans afin d'accueillir la croissance du trafic mondial de conteneurs,

. par l'augmentation de la compétition en attirant de nouveaux opérateurs et en évitant les rentes monopolistiques,

. par l'implantation d'opérateurs ferroviaires dédiés sur le port (il faut 8 heures aujourd'hui aux marchandises pour quitter le port !),

. par le maillage logistique ferroviaire et fluvial du port avec son hinterland en réalisant une plate-forme multimodale reliée à la Seine par un grand canal,

. par le développement des applications informatisées et de nouveaux usages des TIC,

. par la mise en place d'une structure en charge de la promotion du port à l'international (le Havre, porte d'entrée européenne des très gros porte-conteneurs et hub de transbordement).

- En développant la logistique globale

. par son extension vers les canaux allemands et les ports des îles britanniques,

. par un partenariat avec le port fluvial de Duisburg, le plus grand port intérieur mondial, en utilisant le canal Seine-Nord,

. par un plan ambitieux d'amélioration du fret ferroviaire (le très mauvais fonctionnement du fret ferroviaire français conduit à faire d'Anvers le futur port de Paris) reposant en particulier sur l'attribution rapide de sillons ferroviaires,

. par l'implantation de zones logistiques le long de la Seine et du canal Seine-nord et l'aménagement de la plate-forme d'Achères,

. par l'implantation de services à valeur ajoutée (notamment la préparation logistique des marchandises transportées par conteneur) et la mise en place d'un marché numérique de la logistique de la vallée de la Seine.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Enseignement et recherche**, « afin que le foreland du Grand Paris soit enrichi de savoirs et d'intelligences » :

. créer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur liant les trois petites universités normandes, les écoles de commerce et d'ingénierie,

. favoriser la formation continue et l'école de la deuxième chance,

. développer l'Institut supérieur d'études logistiques du Havre, ainsi que le campus du Havre (et ses « logements-conteneurs »).

. créer au Havre un centre d'enseignement de la langue française et des langues étrangères,

- **Mobilité, Logement et Urbanisme** « pour que ces territoires vivent, se relaient et se rejoignent » :

. réaliser la LGV Le Havre-Paris (desservant Rouen et Caen), liaison symbolique pour le Projet, qui conditionne la réalisation des actions envisagées dans le domaine économique : un comité de pilotage présidé par JP. Duport réunit les Régions et départements concernés ainsi que le président de RFF. Début des travaux : 2018,

. rationaliser l'offre aéroportuaire (il ya 5 aéroports pour les deux départements de la Seine maritime et du Calvados) en concentrant les trafics sur Deauville,

. mailler le réseau routier et autoroutier régional en construisant les tronçons autoroutiers entre l'A 13 et l'A 28 et entre Fécamp et l'A 29,

. créer deux nouveaux franchissements de l'Estuaire : l'un ferroviaire et l'autre par ferry entre le Havre et Honfleur,

. lancer un dispositif d'écoquartier sur les quartiers sud et nord du Havre

. mettre en œuvre un grand projet d'aménagement et d'urbanisme au Havre, qui resserre les relations entre la ville et son port, sur le modèle du projet Albert Dock de Liverpool.

EFFICACITE ADMINISTRATIVE

Car le relais des pouvoirs publics est essentiel en termes de support des activités économiques territoriales. Son amélioration repose sur :

- l'implantation au Havre d'administrations ou d'établissements publics (EPA ou EPIC) comme la Direction générale des Douanes, l'Institut français du Pétrole, l'INERIS, l'INRETS, le CEMAGREF...

- la poursuite des efforts d'optimisation engagés par les services des Douanes,

- le lancement des projets d'e-administration qui préfigurent la fusion des deux régions normandes,

- l'ouverture d'une représentation à Bruxelles en faveur de la Normandie et du Grand Paris.

PROMOUVOIR LE TOURISME

- en développant les croisières maritimes et en captant une partie du flux touristique en faveur de l'Estuaire et de la ville du Havre par la mise en place d'équipements portuaires et urbains de grande qualité (le grand projet urbain du Havre sera tourné vers cet objectif),

- en développant le tourisme fluvial sur la Seine ainsi que des « gîtes fluviaux »,

- en démultipliant l'offre touristique littorale entre la côte d'Albâtre et la côte Fleurie et en tentant de capter une partie de la clientèle américaine,

- en repensant les paysages des Boucles de la Seine dans un esprit alliant « hérons et conteneurs », et en abandonnant le projet de classement « sec » des 52.000 hectares concernés tel qu'il est envisagé aujourd'hui, ce qui gênerait tout développement économique.

METTRE EN PLACE UNE OFFRE CULTURELLE ORIGINALE

- en reprenant le projet Land Art de Dani Karavan et Lena Soffer, conçu autour de parcours piétons et cyclistes le long du fleuve entre Paris et le Havre,

- en lançant un festival de musique classique au Havre, sur les quais, les bassins et... les porte-conteneurs, ainsi qu'une expérience de Street Art liée au bâti portuaire, et en envisageant une salle et un orchestre symphonique de l'Estuaire,

- en promouvant une expertise urbanistique et architecturale sur les stratégies de reconstructions urbaines,

- en montant une exposition itinérante normande en Asie et un carnaval fluvial, du Havre à Paris,

- en soutenant la candidature du Havre au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2020.

∴

La Commission « Paris et la Mer » réunissait, autour de Jacques Attali, Philippe AGHION Pr. d'économie à Harvard, Cyrille ARNOULD, de la BEI, Hervé CRES, Dr. Adjoint de Sciences Po, Antoine GRUMBACH, architecte et urbaniste, Hervé Le BRAS, Dr. De recherches à l'INED et Dr. D'Etudes à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Marc LEVINSON, historien et journaliste, Erik ORSENNA, écrivain, Jack SHORT, Sec. Gal. du Forum international des transports.

En conclusion de ses travaux, elle soulignait combien la mise en œuvre des deux premières propositions qu'elle avait formulées (un pilotage unique du Projet et une structure de gouvernance d'intérêt national, un Syndicat des Régions normandes) était urgente et conditionnait la réussite de l'ensemble du Projet : « des compétences et des pouvoirs conférés à ces structures dépendra en grande partie la réussite du Grand Paris ».

J-M.S

PARIS LE HAVRE, LE REVE ET LA REALITE

Jean-Paul LACAZE

L'idée d'un développement urbain important tout au long de l'axe séquanien de Paris au Havre est la seule des propositions pour le Grand Paris qui concerne l'aménagement du territoire. Cette proposition reprend une des idées forte lancée par la DATAR... en 1965, dans le cadre des contre-feux aux grandes ambitions du projet Delouvrier pour l'agglomération capitale. Il se trouve que j'ai été personnellement chargé, à l'époque, d'élaborer à Rouen un schéma régional d'aménagement approuvé en 1969, et mis en œuvre aussitôt.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Presque rien, sauf la petite ville nouvelle de Val de Reuil qui a connu une enfance difficile dans une région durement frappée par les désindustrialisations. Elle a enfin trouvé récemment un équilibre socioéconomique qui lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, mais avec une population qui dépasse de peu les 20.000 habitants, trop

peu pour jouer un rôle notable dans l'armature urbaine régionale.

L'idée de Paris port de mer, reprise dans le discours présidentiel, montre une méconnaissance totale des logiques économiques portuaires. Dans le passé les « villes-pôles de l'économie mondiale », comme Fernand Braudel a baptisé les cités qui jouaient un rôle dominant dans le grand commerce maritime, étaient nécessairement des ports - Venise, puis Amsterdam, puis Londres, puis New York – pour une raison très simple : sans système de télécommunication à longue distance, la négociation des cargaisons de forte valeur s'organisait sur le quai.

Aujourd'hui, cette négociation s'organise par des réseaux immatériels ; elle commence avant l'embarquement des marchandises et fait souvent l'objet de spéculations successives pendant le transport maritime. Les ports ne sont plus que des gares de marchandises où transitent des vrac – pétrole, charbon et céréales dans le cas du Havre – et des piles de conteneurs. Le port qui prend la plus grande part du trafic maritime francilien, c'est... Anvers ! La raison de cette suprématie, c'est que la bourgeoisie anversoise a su garder de son glorieux passé une présence active dans les réseaux de contacts internationaux qui organisent le grand commerce. Dans les ports français, nos bourgeoisies se sont longtemps contentées d'exploiter les rentes protégées du commerce colonial et non pas su se reconvertir après les décolonisations.

J'ai observé l'évolution de l'axe séquanien en longue durée pour constater qu'il bouge très peu. En Ile de France, entre Poissy et Mantes, il a pourtant bénéficié de circonstances particulièrement favorables au développement : le premier secteur de grande banlieue desservi par autoroute dès avant la guerre, les deux voies ferrées menant à Saint-Lazare, une sur chaque rive, des coteaux en pente douce formant un cadre attractif, la proximité des communes résidentielles des Yvelines. Pourtant, les promoteurs immobiliers ont ignoré ces atouts. La raison de fond tient à la présence des grandes usines d'automobiles de Poissy et de Flins et de grands ensembles HLM créant une image sociale répulsive pour la demande solvable de logements.

En aménagement du territoire comme en urbanisme, la méconnaissance des logiques

économiques et sociales mène inexorablement à de coûteux échecs.

J-P L

Professeur honoraire d'urbanisme
Auteur de La transformation des villes et les politiques publiques, 1945-2005

L'ACTUALITE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-Luc OBIN

Créativité et innovation dans les territoires, un rapport de Michel Godet

Michel Godet : "Il faut cesser d'arroser l'arbre qui tombe"

Colporteur de bonnes nouvelles : par les temps qui courent, le métier se fait rare. C'est pourtant le parti pris de Michel Godet, auteur d'un rapport intitulé "Créativité et innovation dans les territoires", remis au ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, mardi 18 mai.

"Nous sommes à l'aube d'une troisième vague d'innovations, indubitablement aussi forte que les deux précédentes, la Renaissance et la Belle Epoque", estime le professeur du Cnam qui a présidé ce travail commun au Conseil d'analyse économique (CAE), à la Datar et à l'Académie des technologies.

Alors, pour ne pas louper le coche, l'auteur invite à endosser le costume du naturaliste en comparant les territoires à des écosystèmes où, en gros, ne s'en sortent que ceux qui en ont la volonté. "Ce sont bien les hommes et leurs projets qui font la différence entre les territoires !", affirme l'auteur, qui égrène les "success stories" comme le Bressuirais (Vendée) qui connaît un taux de chômage à 4% en sortie de crise (3% avant). "A Bressuire, il n'y a pourtant pas de TGV et la desserte SNCF se fait par autocar." En revanche, si les infrastructures ne font pas tout, l'atmosphère de l'écosystème joue à plein : confiance, sécurité, richesse de la vie sociale et associative, qualité des services publics, absence d'inégalités trop criantes...

"Les territoires gagnants du futur sont ceux qui seront capables de développer harmonieusement à la fois des pôles de compétitivité et des pôles de qualité de vie", considère-t-il.

Le rapport souligne aussi que l'innovation ne peut pas être seulement technique (high tech) et donne de l'importance au low tech. Sociale, organisationnelle, financière, marketing,

commerciale : "80% de l'innovation est non-technique", a insisté Michel Godet, lors de la présentation du rapport à la presse, mardi. Et puisqu'on est dans les anglicismes : le bottom-up doit être privilégiée sur le top-down. En clair, l'initiative doit venir du bas.

Dès lors, le rôle des acteurs locaux est davantage d'accompagner, de favoriser la créativité grâce au droit à l'expérimentation désormais inscrit dans la Constitution mais dont "l'application est rendue quasiment impossible". Au lieu de cela, "les politiques s'intéressent plus à l'arbre qui tombe qu'à la forêt qui pousse". "Il faut plutôt arroser les plantes qui poussent naturellement et ne pas s'évertuer à planter un arbre exotique qui ne prendra pas racine", souligne le "naturaliste".

Au rang des propositions, le rapport suggère la désignation de "sous-préfets à l'expérimentation" qui seraient chargés de lever les obstacles juridiques, réglementaires et administratifs aux innovations locales. Il préconise aussi la création d'un "revenu minimum territorialisé" pour retenir les habitants sur leur territoire. "Les gens fuient l'Ile-de-France à cause du coût de la vie", a encore expliqué Michel Godet. De la même façon, des incitations fiscales type zones franches viendraient soutenir les territoires dépeuplés ou à forte proportion de logements sociaux, comme Le Havre. Autre idée originale : la création d'un "baromètre de l'innovation" à partir d'un système d'évaluation de la RSI (responsabilité sociale de l'innovation).

Pour Michel Mercier, certaines de ces propositions, comme les sous-préfets à l'expérimentation, pourraient trouver une application rapide avec le plan d'actions en faveur des territoires ruraux présenté lors du CIADT du mois dernier.

Le rapport peut être télé chargé sur le site du Conseil d'analyse économique.

Source : l'agence LOCALTIS de la Caisse des Dépôts

J-L.O.

Bureaux du Cercle
Calendrier 2010-2011

Les bureaux du Cercle sont ouverts à tous les membres.

Le calendrier prévisionnel pour l'année "scolaire" 2010-2011 est le suivant :

Mercredi 8 septembre 2010
 13 octobre 2010
 8 décembre 2010
 12 janvier 2011
 9 février 2011
 13 avril 2011
 11 mai 2011
 8 juin 2011

Les bureaux se tiennent normalement à 18 h chez moi, 14 rue de la Tour, Paris 16^{ème}.

Toute modification à ce calendrier est immédiatement en ligne sur le site du Cercle :

www.cpat.fr

Consultez le avant de venir

LE NOUVEAU LIVRE DE ROBERT BRANCHE**« LES MERS DE L'INCERTITUDE – DIRIGER EN LACHANT PRISE »**

Jean-Luc OBIN

Le premier livre de Robert Branche « Le neuromanagement » comporte des pages passionnantes et d'autres qui m'avaient amené à exprimer des interrogations directement à Robert.

Son second livre est franchement un grand bouquin, avec trois thèmes majeurs :

- a) la montée des incertitudes est structurelle et ne cesse de s'accroître
- b) pour agir dans ce contexte, l'entrepreneur doit se fixer un objectif lointain, clair et évident pour tous. C'est, en pratique, très difficile. Les exemples analysés par Robert sont lumineux.
- c) Pour mettre en musique au jour le jour, il faut entre autre laisser un peu de flou dans son organisation et faire confiance.

Sur ces thèmes, les réflexions de Robert sont claires et profondes. En voulez-vous un exemple ? Dans l'univers d'incertitude, le dirigeant a intérêt à être tout à la fois un paranoïaque optimiste et à lâcher prise... Joli paradoxe, vraisemblablement peu ou prou indispensable.

Les quelques lignes précédentes donnent un bien pâle aperçu de la richesse de l'ouvrage. Dans Les Echos du 21 mai, Philippe Escande lui a consacré une chronique terminée par :

« (L'auteur montre comment) il faut à la fois s'adapter aux circonstances et se fixer une mer (vision) à rejoindre. L'auteur nous explique comment adapter ce concept très oriental qui mélange volonté et opportunisme à la gestion de l'entreprise. Des organisations souples, une attention de tous les instants (l'image du surfeur sur sa vague), une remise en cause permanente au service d'une vision ambitieuse mais accessible. »

J-L O

La Société de Géographie s'est faite l'écho du Colloque que le Cercle a organisé sur le thème « Agricultures et Territoires »
C'est donc bien volontiers que la Lettre du Cercle lui ouvre ses colonnes pour se faire l'écho d'un débat organisé en septembre par la Société sur le thème de la gestion responsable de la planète.



LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET



SONT HEUREUX DE VOUS CONVIER AU COLLOQUE

LE CIEL NE VA PAS NOUS TOMBER SUR LA TÊTE
Un plaidoyer des géographes pour une gestion responsable de la planète

le jeudi 16 septembre 2010

dans l'amphithéâtre de la Société de Géographie
184 boulevard Saint-Germain – 75006 Paris
Organisateurs : Sylvie BRUNEL et Jean-Robert PITTE

Depuis longtemps, les géographes contestent le catastrophisme du discours médiatique ou politique qui s'appuie sur les constats et prédictions de certains savants souvent enfermés dans leur spécialité et refusant d'admettre la réalité de l'évolution de la planète. Ils ne nient pas les changements environnementaux qui se produisent en ce moment, en particulier dans le domaine climatique, ni même la part de responsabilité qui revient aux sociétés humaines en la matière. Ils constatent en revanche que la rapidité des progrès techniques donne beaucoup plus de moyens aux hommes de s'adapter aux évolutions naturelles ou anthropiques en cours et d'en tirer profit, d'enrayer certaines de leurs conséquences fâcheuses et de restaurer des dégradations que l'on qualifie trop rapidement d'irréversibles. Attachés aux faits, ils constatent que la population de la planète atteindra bientôt 7 milliards vivant plus longtemps et dans de meilleures conditions que les 3 milliards d'il y a 40 ans. Les drames de la sous-alimentation et de la misère qui malheureusement affectent encore de trop nombreuses populations sont davantage liés à la mauvaise gouvernance, à l'ignorance et aux conflits qu'aux limitations de leur environnement.

Sur tous les grands sujets actuels, y compris la crise économique, les géographes tiennent des propos raisonnables et responsables dans leurs enseignements et leurs publications. Ils décèlent des lueurs d'espoir pour la planète, mais ils sont malheureusement inaudibles du grand public et des princes qui nous gouvernent, faute d'un savoir-faire suffisant en matière de communication. La Société de Géographie, en partenariat avec l'IPAG, l'École de commerce avec qui elle partage son immeuble, se propose d'aborder toutes ces questions au cours de ce colloque.

Vous trouverez ci-après les thèmes qui seront abordés, chacun par un géographe, pendant une quinzaine de minutes. Les Actes de ce colloque dont l'éditeur est Lattès, seront en vente le jour même à la librairie « La Géographie », de manière à donner un certain retentissement à cette première manifestation collective du discours des géographes sur l'état de la planète.

Programme

9 h 00 **Introduction** : Regarder le monde en géographe par Sylvie Brunel et Jean-Robert Pitte

1ère partie

PAS DE NATURE SANS HUMANITÉ

9 h 15 *Ecocatastrophisme et développement durable*
par Yvette Veyret de l'Université de Paris X-Nanterre

9 h 30 *Le réchauffement du climat : « c'est grave docteur ? »*
par Martine Tabeaud de l'Université Panthéon-Sorbonne

9 h 45 *Entre recherche scientifique et émotions médiatiques : faut-il craindre la montée des océans ?* Alain Miossec, Recteur de l'Académie de Rennes

10 h 00 *Pour l'eau, le partage plutôt que le pillage* par Loïc Fauchon, Président du Conseil Mondial de l'Eau

10 h 15 *Pause café*

10 h 30 *La biodiversité : essai sur une pensée unique*
par Georges Rossi de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux

10 h 45 *Forêts, chronique d'une mort (trop) annoncée* par Paul Arnould de l'Université de Lyon, CNRS, ENS

11 h 00 *Débat*

2^{ème} partie

NON, NOUS NE SOMMES PAS TROP NOMBREUX !

11 h 30 *7 milliards d'hommes : la Terre est-elle surpeuplée ou vieillissante ?*
par Gérard-François Dumont de l'Université Paris-Sorbonne

11 h 45 *Nourrir demain les hommes* par Sylvie Brunel de l'Université Paris-Sorbonne

12 h 00 *Du fast food au fast good* par Gilles Fumey de l'Université Paris-Sorbonne

12 h 15 *Débat*

12 h 45 *Signature des actes du colloque, en vente permanente pendant le colloque à la librairie « La GéoGraphie »*
Déjeuner

3^{ème} partie

OUI, DES SOLUTIONS EXISTENT !

14 h 30 *Pour une vision optimiste de la croissance* par Frédéric Teulon, Directeur de la recherche à l'IPAG

14 h 45 *Nord-Sud : comment maîtriser le problème énergétique face au besoin de développement humain ?*
par Christian Pierret, Ancien Ministre de l'Industrie, Président-fondateur du FIG

15 h 00 *Si vis pacem para bellum : du bon usage des armées de la planète*
par Philippe de l'Université Boulanger Paris-Sorbonne

15 h 15 *Le « choc des civilisations » n'est pas une fatalité* par Jean-Robert Pitte, Président de la Société de Géographie

15 h 30 *Débat*

16 h 00 *Conclusion et clôture du colloque* par Jean-Robert Pitte et Sylvie Brunel

16 h 30 *Signature des actes du colloque, en vente permanente pendant le colloque à la librairie « La GéoGraphie »*
Réception

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



Sur le site
<http://www.cpat.asso.fr>

La Lettre du Cercle

N° 42 - Juillet 2010

• Directeur de publication :

- Hervé Nora,
Président du Cercle

- Rédacteurs :

- Jean-Paul Lacaze
- Hervé Nora
- Jean-Luc Obin
- Jean-Marie Rausch
- Jean-Marie Simon

- Comité de Lecture :

- Patrice Becquet
- Jean-Paul Lacaze
- Jean-Marie Simon

• Édition :

- Françoise Salomon



LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE DU CERCLE

Le cercle pour l'aménagement du territoire, association privée et indépendante régie par la Loi de 1901, a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR, et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR.

LES MEMBRES DU CERCLE

Le Cercle rassemble aujourd'hui plus de 200 membres. Ils sont, ou ont été, des acteurs de l'aménagement du territoire : Ministres, parlementaires, Délégués et Directeurs à la DATAR, Préfets, hauts fonctionnaires, Présidents Directeurs Généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain ou d'influence, ils portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR travaille depuis les années soixante, et dont tous ses partenaires sont ou ont été fortement marqués. Ils ont souhaité, en adhérant au Cercle, retrouver et entretenir ce climat, et agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine de notre pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national, ainsi que la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte mondial et surtout européen du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées au Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa réputation se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.